



Fédération
des CPAS

La grande misère de la solidarité.

Mesdames, messieurs les Ministres,
Mesdames, messieurs les Parlementaires,
Mesdames, messieurs les Présidents de partis.

Beaucoup de choses se sont dites, déjà, sur les CPAS et leurs (grosses) difficultés. Naïfs derrière notre expérience, qui cache mal notre âge, nous pensions avoir atteint le fond...

Il faut bien avouer qu'en la matière, il y a toujours des fosses inattendues, qui rendent ce dernier plus vertigineux encore...

Faisons le point sur quelques-unes de nos plaies...

Dès janvier 2015, explosion des demandes d'aide sociale suite à la première vague de fin d'allocations d'insertion

Selon toutes les estimations, plus ou moins concordantes, dès janvier 2015, plusieurs dizaines de milliers de personnes verront leurs droits aux allocations d'insertion s'arrêter. Nous reconnaissons volontiers que le nombre exact est incertain, qu'il a été revu à la baisse par la FGTB mais qu'il sera important en tout état de cause. Une partie (30 %?) de ces personnes seront amenées, si elles ont le courage de le faire, à pousser les portes du CPAS de leur Commune. Ceci annonce un véritable tsunami social et humain, dont on ne sait s'il emportera le système sur son passage... Sans parler de ceux, terrés, qui ne viendront pas.

Devant cette menace bien réelle, il y a une urgente nécessité de répondre à l'augmentation spectaculaire de la charge de travail, qui verra au nombre s'ajouter le désarroi et le désespoir et parfois l'agressivité...

Afin d'atténuer (mais pas compenser, loin de là !) le surcoût dû aux mesures de sanctions/exclusions, le précédent Gouvernement fédéral a augmenté de 5 % le remboursement du Revenu d'Intégration.

La recette supplémentaire - en réalité une diminution de la dépense - ne nous permettra pas de faire face à la vague de nouveaux dossiers qui s'annonce à partir du 1^{er} janvier 2015. Inutile de préciser en effet que des centaines (plus de mille pour certains CPAS) dossiers supplémentaires vont entraîner une croissance importante de la masse de travail, celle-ci n'étant pas freinée par ailleurs. Comment les gérer dans le sens du bien commun avec un personnel constant, si l'on sait que tous les types de dossiers augmentent par ailleurs et augmenteront encore ?

Or il semble que beaucoup de CPAS, au vu des consignes budgétaires de la Région, vont plutôt être contraints de venir (indirectement, on se comprend) au secours des budgets communaux. On pourrait le comprendre, sauf que la tâche des CPAS est de (tenter de) préserver la dignité humaine. Et quelle que soit l'importance desdits budgets pour les citoyens, les gens ne peuvent pas être traités de la même manière que les trottoirs... on veut dire par là que certains problèmes méritent d'être priorités...

Il serait dès lors essentiel que les gouvernements fédéral et wallon se prononcent en faveur d'un indispensable soutien aux CPAS pour engager temporairement le personnel nécessaire, et ce au minimum pour une période de 6 mois - voire un an - afin de prodiguer les premiers conseils, de décider de l'admissibilité ou non d'une demande, d'orienter ensuite vers les services concernés.

Nous aurions pu, déjà, mesurer notre infortune à l'aune de ces sanctions, exclusions et fins de droits... Mais l'orage pourrait suivre l'orage de près...

Car s'annonce la réforme des points APE !!!

Cette mesure - un subside récurrent à l'emploi - joue un rôle essentiel d'allègement des charges pour les pouvoirs locaux et les associations tant au niveau du subside mais surtout au niveau de la forte diminution des charges sociales.

Or, le Gouvernement wallon envisage de prendre des mesures restrictives dans le domaine, soit de diminuer la valeur du point de 1,5 % (aujourd'hui de 3 000 €, demain 2 955 €) soit de rendre moins aisée la répartition des points sur un grand nombre d'agents (ce qui alourdirait le coût salarial), soit les deux. Notons au passage que le secteur associatif, souvent partenaire important de l'action sociale publique risque lui aussi de souffrir fortement de ce type de mesures.

A l'heure où il faudrait renforcer tout ce qui touche tant la cohésion sociale, que l'activation et la protection des plus faibles, cet ensemble de mesures fera(it) très mal d'abord aux citoyens en difficultés par l'incapacité grandissante des CPAS à les prendre en charge, et aussi aux CPAS eux-mêmes qui se verraient dans l'obligation de devoir licencier du personnel pour pouvoir financer le déficit ainsi creusé...

Tout le contraire de ce que l'urgence du social, mais aussi le bon sens, indiquent de faire.

En avons-nous fini avec la « galerie des horreurs » ?

Non, car voici la charge des pensions.

Comme tous les autres pouvoirs, notamment locaux, les CPAS sont menacés par la charge énorme des pensions et des cotisations de responsabilisation. Nous ne nous étendrons pas sur ce qui est sans doute un des problèmes les plus stratégiques de notre époque mais, pour les CPAS, il risque d'être la dernière balle du condamné.

Nous avons encore, malheureusement, d'autres sources d'inquiétudes :

1. Un allongement probable de la durée moyenne des études dans le supérieur pour les jeunes que nous aidons suite au nouveau décret réformant l'enseignement à la lumière des textes européens (réforme du système des crédits) augmentera la facture à charge des CPAS et donc des communes.
2. Le financement des mises aux normes des maisons de repos et maison de repos et de soins et de leur fonctionnement courant est pour le moins incertain.
3. Le financement des relais sociaux et des relais santé pourraient être visés par la mesure générale d'une réduction de 7 % des subsides régionaux.

Une bonne nouvelle toutefois, que nous avons apprise incidemment puisqu'elle ne figure pas dans la DPR : le Fonds spécial de l'action sociale (FSAS = l'équivalent pour les CPAS du Fonds des communes) sera indexé de 1 % par an au-delà de l'inflation, comme les précédents gouvernements s'y étaient engagés.

Face à toutes ces « bonnes » nouvelles, les Villes et communes - qui ne sont pas beaucoup mieux loties cherchent des solutions.

Et c'est là qu'il convient de faire **attention aux fausses bonnes idées !**

En effet, sur la question des synergies (soit la logique et nécessaire mise en commun de certaines ressources entre la commune et son CPAS), les intentions de la Déclaration de Politique Régionale (DPR) vont dans des sens divers, prônant tantôt le soutien aux CPAS et au secteur associatif en matière de lutte contre l'exclusion, mais tantôt aussi la fusion inefficace entre commune et CPAS.

Si nous considérons que la première partie est logique et bénéfique à tous, la deuxième ambitionnant de réunir les conditions favorables à la fusion nous pose un réel souci.

Outre que dans beaucoup de cas, elle répond au fantasme de certains d'être « seuls maître à bord » et non à des conceptions d'intérêt général, on risque ainsi de réduire l'action sociale d'une institution, sa spécificité, son indépendance et la qualité de la prise en charge de ses citoyens en difficulté et en souffrance. Or ce travail particulier, qui demande un cadre spécifique, un fonctionnement adapté, des métiers précis, mérite d'être préservé.

Si l'on réfléchit trente secondes au scénario de la fusion, on se rend vite compte qu'un travailleur social ne peut être remplacé par un policier ou un balayeur, qu'un directeur général ne suffira pas, qu'il faudra un organe pour questions sociales, que le travail administratif d'un dossier d'endettement n'est pas celui d'un dossier d'état civil... Bref, qu'il faudra dédoubler pour maintenir le service. Si l'on veut garantir le service à la population, l'argument d'économies pour justifier la fusion est un miroir aux alouettes.

